

KGS Prestige
 3 rue Guénot
 75011 PARIS
 Tél. 01.40.36.19.80
 Fax 01.40.36.16.24
 SARL capital 12.000 €
 Carte Professionnelle n°
 CPI 7501 2016 000 013 209
 SIRET 477 974 901 00027
 APE : 6832A

Appel 4ème trimestre 2020

Référence 1 070 0024
 Immeuble : **87/91 bld Richard Lenoir**
 Date comptable 01/10/2020 Date édition 24/09/2020

Madame
DEMANESSE-DECRESSIONERE Gabrielle
 RESIDENCE VAL DE LA MER - BAT C
 873 ROUTE DE SAINT JEAN
 06600 ANTIBES

Lot	Type	Bat.	Et.	Tantièmes	
0087	Lot supprimé	VI	4	FAC	0
0292	Appartement		4	F	68
0293	Cave			78	1

Ci-dessous l'IBAN pour les règlements par virement qui doivent être impérativement accompagnés de vos références
 FR76 3005 6009 1709 1701 5668 276

Désignation	A répartir	Tantièmes		Quote part	Récup
		Totaux	Base		
Consultez votre compte sur http://kgsprestige.logique-extranet.com					
Régularisation avance					
Charges Communes Générales	30 000.00 €	10000	69	207.00 €	
Anciennes ch. générales	-30 000.00 €	10000	69	-207.00 €	
Regularisation fonds travaux					
Charges Communes Générales	47 290.00 €	10000	69	326.30 €	
Anciennes ch. générales	-47 290.00 €	10000	69	-326.30 €	
Appel du 4ème trimestre 2020					
Charges Communes Générales	246 550.00 €	10000	69	1 701.20 €	
Charges Asc 6	2 875.00 €	10000	765	219.94 €	
Charges Chauffage	62 800.00 €	10000	73	458.44 €	
Anciennes Charges Ascenseur	-14 025.00 €	9035	69	-107.11 €	
Anciennes Charges Chauffage	-51 075.00 €	1000000	68404	-349.37 €	
Anciennes ch. générales	-176 287.50 €	10000	69	-1 216.38 €	

Fonds RouL 207.00 €	Fonds Travaux 432.57 €		Récupérable	Déductible	T.V.A
------------------------	---------------------------	--	-------------	------------	-------

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Libellé	Débit	Crédit
Sous-total	0.00 €	0.00 €

Coupon à joindre au règlement

1 070 0024
 Payable le : 10/10/2020

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

KGS Prestige
 3 rue Guénot
 75011 PARIS
 Tél. 01.40.36.19.80
 Fax 01.40.36.16.24
 SARL capital 12.000 €
 Carte Professionnelle n°
 CPI 7501 2016 000 013 209
 SIRET 477 974 901 00027
 APE : 6832A

Appel 4ème trimestre 2020

Référence 1 070 0024
 Immeuble : **87/91 bld Richard Lenoir**
 Date comptable 01/10/2020 Date édition 24/09/2020

Madame
DEMANESSE-DECRESSIONERE Gabrielle
 RESIDENCE VAL DE LA MER - BAT C
 873 ROUTE DE SAINT JEAN
 06600 ANTIBES

Garantie Financière : GROUPAMA				
Lot	Type	Bat.	Et.	Tantièmes

Ci-dessous l'IBAN pour les règlements par virement qui doivent être impérativement accompagnés de vos références
 FR76 3005 6009 1709 1701 5668 276

Désignation	A répartir	Tantièmes		Quote part	Récup
		Totaux	Base		
- Total de l'appel				706.72 €	
TOTAL DE L'APPEL 706.72 €					

Fonds Roul 207.00 €	Fonds Travaux 432.57 €		Récupérable	Déductible	T.V.A
------------------------	---------------------------	--	-------------	------------	-------

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Libellé	Débit	Crédit
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	706.72 €	
01/07/2020 Appel du 3ème trimestre 2020	557.62 €	
06/07/2020 SOLDE REPARTITION DU 06/07/2020		52.45 €
10/07/2020 PRELEVEMENT DU 10/07/2020		557.62 €
22/07/2020 Appel Modificatif RCP	43.33 €	
10/08/2020 PRELEVEMENT DU 10/08/2020		43.33 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/10/2020		654.27 €
TOTAL	1 307.67 €	1 307.67 €
	0.00 €	

Coupon à joindre au règlement



DEMANESSE-DECRESSIONERE Gabrielle
 1 070 0024

Payable le : 10/10/2020

NE PAS REGLER

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.